



République Française  
Liberté, Egalité, Fraternité

## SAINT-JEAN DE BRAYE

Département du Loiret  
Arrondissement d'Orléans  
Commune de Saint-Jean de Braye

### ARRETE N° PM2023\_0098 fermeture du stand de tir de Saint-Jean de Braye

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2212-2,

Considérant les événements survenus au sein du stand de tir de Saint-Jean de Braye le 4 mai 2023,

Considérant la nécessité de nettoyer le site et la nécessité d'observer une période d'inactivité,

#### ARRETE

Article 1 : Le stand de tir, situé au 96 rue de Villeserin à Saint-Jean de Braye est fermé jusqu'à nouvel ordre à compter du 5 mai 2023.

Article 2 : Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 3 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés du maire. Il fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville et d'un affichage au stand de tir.

Article 4 : Le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète de la Région Centre Val de Loire et du Loiret
- Police municipale
- Monsieur le président de la SMOC TIR de Saint-Jean de Braye

A Saint-Jean de Braye, le **05 MAI 2023**

Le maire  
Conseillère départementale du Loiret



*[Signature]*  
Yvessa SLIMANI

Arrêté N° PM2023\_0098